

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_056

Objet : Autorisation de signature des modifications de contrat n°3 au marché M24.049 Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal - Lot menuiseries intérieures

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique notamment ses articles R. 2194-8 ;

Vu la délibération n°2020/063 du conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fourniture et de service au seuil défini par décret pour les marchés de fourniture et de services (216 000 € HT depuis le 1^{er} juillet 2026),

Vu la décision n°2024/155 en date du 04 décembre 2024 portant sur la relance lot Menuiseries intérieures et lot parquet bois pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal,

Vu la délibération 2024/198 du Conseil communautaire adoptée le 17 décembre 2024 portant sur l'attribution et l'autorisation de signature du marché M24.049 : relance lot menuiseries intérieures pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal,

Vu la décision n°2025-004 en date du 14 janvier 2025 attribuant le marché à EI PIERRE WILQUIN (59100 ROUBAIX) mandataire du groupement avec EURL YOHAN VERHAEGHE (59470 BAMBECQUE) pour un montant global et forfaitaire de 265 359,00 € HT soit 318 430,80 € TTC

Vu la décision 2025/046 en date du 03 avril 2025 autorisant la signature de l'avenant de transfert consacrant la cession et la reprise des obligations contractuelles d'un marché par une personnalité juridique se substituant au titulaire initial ;

Vu la décision 2026/017 en date du 02 février 2026 autorisant la signature de la modification du contrat n°2 portant sur l'ajout de prestations supplémentaires

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations supplémentaires à la société WILQUIN mandataire soit :

- fabrication et pose d'une porte sur mesure pour les toilettes R+2,
- fourniture et pose d'une porte coupe-feu au RDJ (stockage et outils de jardin),
- fourniture et pose d'une kitchenette 3 éléments,

DECIDE

Article 1 : De signer la modification de contrat 3 relative au marché M24.049 « Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – Lot «Menuiseries Intérieures» avec la société SARL ATELIER PIERRE WILQUIN (59100 ROUBAIX) mandataire du groupement solidaire avec EURL YOHAN VERHAEGHE (59470 BAMABECQUE) pour un montant total de 4 995,00 € HT soit 5 994,00 € TTC.

Le montant global et forfaitaire du marché évolue de 265 359,00 € HT à 288 782,00 € HT (soit 346 538,40 € TTC), soit une augmentation de +8,83%.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 13 MARS 2026

Par délégation,

**Le Vice-Président en charge des
Finances, du pacte fiscal et financier et
de l'achat public**



Jérôme DARQUES